

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 4 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de S GENEST), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de JY PONTHER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de A CHARROUD), MC JOUVE, M CEYSSON, B SOUCHE(proc de A ROUSSET), F CHASSON, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER) M TAUPENAS et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 39
Procurations : 7
Votants : 46
Absents : 6

Date de convocation : 29/10/2020

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : JP LARDY, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE et V VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Délégués à L'OTI. Election complémentaire.

La communauté de communes a confié la gestion du service tourisme à l'association Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues.

Selon les statuts de l'OTI, la CCBA est représentée au sein du conseil d'administration par 10 délégués communautaires titulaires et 5 suppléants, membres de droit élus, désignés par la communauté de communes en son sein, étant précisé qu'Aubenas et Vals-les-Bains disposent de 2 délégués titulaires chacune et 1 délégué titulaire pour vallées d'Antraigues-Asperjoc.

Or, en séance du 30 juillet dernier, le conseil communautaire a délibéré pour désigner ses représentants dont certains sont des conseillers municipaux ce qui serait contraire auxdits statuts. Il convient donc à titre complémentaire de désigner au sein de notre assemblée 4 délégués titulaires dont 2 pour la commune de Vals les Bains et 2 délégués suppléants.

Si les candidatures sont en nombre supérieur au nombre de postes à pourvoir, l'élection aura lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne :

| Délégués titulaires | | Délégués suppléants | |
|----------------------|-------------------|---------------------|-----------------|
| Commune | Nom - Prénom | Commune | Nom - Prénom |
| AUBENAS | Jean-Yves MEYER | AUBENAS | Khalid ESSAYAR |
| AUBENAS | Pascal GAILLARD | AUBENAS | Stéphane CIVIER |
| VALS LES BAINS | Françoise CHASSON | AUBENAS | Roger KAPPEL |
| VALS LES BAINS | Brigitte SOUCHE | SAINT PRIVAT | Claude WIOT |
| VALLEES D'ANTRAIQUES | Gilles DOZ | <i>Non pourvu</i> | |
| ST ETIENNE DE F | Philippe ROUX | | |
| VESSAUX | Martine TAUPENAS | | |
| LAVILLEDIEU | Colette PASTRE | | |
| LACHAPELLE | Sandrine GENEST | | |
| VINEZAC | André LAURENT | | |

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 5 novembre 2020
Le Président, Max TOURVIELHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20201110-DEL04112020-12-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020